

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

D'AUBIN

Séance du 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Michel BAERT.

Etaient présents : M. Michel BAERT – Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – Mme Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – M. Lionel AULANIER – Mme Brigitte CUESTA – M. Alain SOLIGNAC – Mmes Laurianne VINCENT – Magali GARRIC – MM. Laurent ALEXANDRE - Théo BENTRARI – Mmes Emilie DUSSAUSOY - Marie-Claude AGELOU – Amélia AYORA – M. Bernard D'IVERNOIS – Mmes Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU – Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Théo BENTRARI,
Mme Renée BELIERES à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND,
M. André MARTINEZ à Mme Brigitte RODRIGUEZ.

Absents : MM. Gilles AUGUSTE – Jean-Pierre BALDIT – Denis GRUSZKA – Yves SVEC – Francis GAUBERT.

Conformément à l'article L 121.4 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Modification du tableau des emplois communaux.

Monsieur le Maire, expose

1) Régularisation promotion interne

Dans le cadre de la procédure de promotion interne d'un Agent au grade d'Agent de Maîtrise et la création de ce poste pour sa nomination, il convient de supprimer son ancien grade d'Agent Technique Principal de 1^{ère} classe qui avait été conservé en l'attente de sa promotion.

- 1 poste d'Agent Technique Principal de 1^{ère} classe

2) Résorption des emplois précaires

Dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire et de la mise à jour des besoins de la Collectivité, un certain nombre de poste avait fait l'objet de créations de postes « Permanents » et il convient aujourd'hui de supprimer les anciens postes de « Non permanents ».

- 1 poste d'Adjoint d'Animation

- 4.7 postes d'Adjoints Techniques Non Titulaires -, occasionnels, missions (solde conservé : 2 postes)

3) Création d'1/2 poste d'Agent Administratif – renfort CCAS (Agent mis à disposition par la Commune) –

Suite à l'évolution des missions et besoins du CCAS (notamment gestion des remplacements et astreintes), il est proposé de créer ½ poste d'Adjoint Administratif pour compléter le service.

4) Remplacement du Responsable Ressources Humaines

Suite au départ à la retraite du Responsable Ressources Humaines et au recrutement réalisé, il convient d'ajuster le tableau des effectifs avec la suppression d'un poste de Rédacteur et la création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE la mise à jour suivante du tableau des effectifs du personnel communal :

	Ancienne situation (corrigée) E.T.P.	Modifications	Nouvelle situation E.T.P. au 10/11/2022
Personnel « Administratif » Titulaires	6.5 (*7.5)	+0.5	7 (*8)
- « directeur général des services »	1		1
- *« attaché principal territorial » en détachement sur le poste de DGS -	1*		1*
- « rédacteur principal de 2 ^{ème} classe »	1	-1	0
- « adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe »	3	+1	4
- « adjoint administratif »	1.5	+0.5	2
Personnel « Administratif » Non titulaires, Occasionnels, missions et saisonniers	2		2
- « adjoint administratif » mission agence postale Combes-	0.5		0.5
- « adjoint administratif » mission agence postale du Gua --	0.5		0.5
- Chargé de projet VTA – Catégorie A – Attaché Administratif	1		1
Personnel « Animation » Titulaire	3		3
- « adjoint territorial d'animation »	3		3
Personnel « Animation » Non titulaires, Occasionnels, missions et saisonniers	2.7	-1	1.7
- 18 « adjoint territorial d'animation » vacataires/saisonniers –	2.7	-1	1.7

Personnel « Social » Titulaires	2		2
- « ATSEM principal de 1 ^{ère} classe »	2		2
Personnel « Technique » Titulaires	30.53	-1	29.53
- « technicien »	1		1
- « agent de maîtrise »	2		2
- « adjoint technique principal territorial 1 ^{ère} classe »	10	-1	9
- « adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe »	4		4
- 17 « adjoint technique territorial »	13.53		13.53
Personnel « Technique » Non titulaires, occasionnels, missions et saisonniers	7	-4.7	2.3
- 2 « adjoint techniques territorial » occasionnels et remplacements.	6.7	-4.7	2
- 2 « adjoint technique territorial » saisonniers –	0.3		0.3
TOTAL ETP	53.73	-6.2	47.53

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

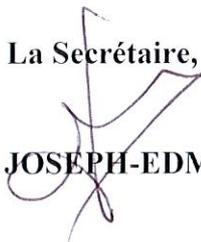
Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **15 novembre 2022**.

Publiée ou Notifiée le **15 novembre 2022**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,

M. JOSEPH-EDMOND



Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. BAERT




Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Modification du tableau des emplois Communaux.**

.....
Date de décision: **10/11/2022**

Date de réception de l'accusé **18/11/2022**

de réception :

.....
Numéro de l'acte : **20221110_01**

Identifiant unique de l'acte : **012-211200134-20221110-20221110_01-DE**

.....
Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **4 .1**

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la **29/08/2019**

classification :

.....
Nom du fichier : **DCM Modification Tableau Emplois Communaux.pdf (99_DE-012-211200134-20221110-20221110_01-DE-1-1_1.pdf)**